

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

**Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été**

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
0 » 0 <sup>m</sup> soir.	1 » 40 <sup>m</sup> soir.	2 » 51 <sup>m</sup> soir.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	4 » 22 <sup>m</sup> soir.	5 » 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 33 <sup>m</sup> — 11 h. 22 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
11 » »	5 » 40 <sup>m</sup> »	7 » 34 <sup>m</sup> »	8 » 46 <sup>m</sup> »	9 » 28 <sup>m</sup> »	10 » 55 <sup>m</sup> »	* * *	2 » 48 <sup>m</sup> soir.

**Train de marchandises régulier :** Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.

**Train de foire.** — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

Cahors, 26 Avril.

Singulier peuple que le peuple français, s'écrie le *Journal des Débats* par l'organe du savant M. Paul Leroy-Beaulieu, fils d'un ancien sous-préfet du Lot ! De tous côtés, on nous parle de ruine : l'agriculture est ruinée, l'industrie est ruinée, le commerce est ruiné ; on ferme les usines, on réduit les salaires. Eh bien ! ce peuple ruiné vend plus que jamais d'objets fabriqués à l'étranger ; plus que jamais il encombre les chemins de fer de ses voyageurs ou de ses produits ; plus que jamais il remplit les omnibus, il consomme du gaz ; sa soif inaltérable s'accroît et trouve le moyen de s'abreuver ; il augmente tous ses paiements envers l'Etat, et cependant il a encore des économies pour pousser tous les fonds publics, toutes les valeurs à des taux inouïs. Avouons-le, pour un peuple ruiné, le Français est assez original ; c'est que peut-être il est moins ruiné qu'on ne le dit.

M. Paul Leroy-Beaulieu reproduit ensuite des chiffres officiels. Il en résulte ce qui suit :  
 1<sup>o</sup> Nous achetons chaque année de moins en moins d'articles manufacturés étrangers : dans le premier trimestre de cette année pour 108 millions au lieu de 124, chiffre du trimestre correspondant de l'année précédente ; la diminution est de 13 0/0 environ ;

2<sup>o</sup> Le chiffre total de nos exportations n'est pas demeuré stationnaire en 1879 ; il dépasse de 29 millions celui du trimestre de 1878 correspondant. Et ce n'est pas là peu de chose pour une année de détestable récolte où nous n'avons pas de blés à vendre au dehors. L'accroissement porte presque uniquement sur les objets fabriqués ;

3<sup>o</sup> Le produit total des impôts et revenus indirects a dépassé de 16 millions 1/2 de francs les prévisions, et de 3,730,000 fr. le rendement de l'an dernier ;

4<sup>o</sup> Le transit des voyageurs et des marchandises par les chemins de fer est en augmentation. Cet accroissement du trafic n'est pas seulement brut et ne tient pas uniquement à l'extension du réseau, il est aussi kilométrique ;

5<sup>o</sup> Le produit de l'impôt des boissons dépasse de 6 millions 1/2 les prévisions, et de plus de 2 millions le rendement de l'an dernier.

Quand un pays se trouve dans une telle situation, on peut s'étonner de l'atomie des affaires sur quelques points isolés. Mais il est évident qu'il ne faut voir dans ce fait que le résultat exceptionnel de la propagande pessimiste de l'intransigeance radicale et bonapartiste. On prêche à ces populations que tout va de mal en pis, et elles se laissent aller à un découragement regrettable, trop facilement exploité.

## REVUE DES JOURNAUX

**France.**  
 Un journal, qui n'est pas le *Journal officiel*, se prétend en mesure de déclarer que M. Jules Ferry est d'accord avec tous ses collègues sur le projet de loi qu'il a présenté, et que ceux-ci le suivront jusqu'au bout dans la voie où il est entré. Il se peut que cette fois, et pour changer, il en

soit ainsi. Mais comment ce journal expliquera-t-il que ceux des membres du cabinet du 5 février qui avaient fait partie du cabinet du 14 novembre, et notamment M. Waddington, n'aient pas suivi « jusqu'au bout » M. Bardoux, leur collègue, dont les projets de lois avaient eu leur assentiment sans réserve ? Comment ce journal expliquera-t-il qu'ils aient immolé M. Bardoux à M. Ferry, car c'était l'immoler que de lui enlever l'instruction publique et les beaux-arts et de ne lui laisser que les cultes. Dignement M. Bardoux pouvait-il accepter ? Il ne le pouvait pas ; aussi a-t-il donné, sans hésiter, sa démission. S'il ne l'eût pas donnée, que fût-il arrivé ? Il serait arrivé que M. Bardoux aurait encouru la solidarité des projets de son collègue M. Ferry, ce à quoi il n'aurait pu consentir sans se contredire et se déconsidérer.

Mais si M. Bardoux s'est élevé en se retirant noblement, le même éloge peut-il être fait de ceux de ses anciens collègues qui ont changé si facilement d'avis sur une aussi grosse question que celle de l'exhumation de l'amendement Bourzat, combattu par M. Thiers et repoussé par l'Assemblée nationale en 1870, à la majorité de 450 voix contre 147 ?

**Soir.**  
 Sont-ils républicains ? Sont-ils égalitaires ? Sont-ils libéraux ? Sont-ils démocrates ?  
 Non : ils sont despotes, partisans du privilège, autoritaires et aristocrates.  
 De qui parlez-vous ?  
 Des intransigeants.  
 C'est une calomnie !  
 Une calomnie ? Lisez :

Ce n'est pas la première fois que les petites villes attendent la volonté des grandes pour se prononcer. Ces dernières sont toujours à la tête des mouvements, par cette raison qu'elles renferment l'élite de la population, et qu'elles saisissent plus vite le sens des événements. Bordeaux blâmant le gouvernement est bien autrement à considérer que Reims l'approuvant ; car la fusée partie Bordeaux est le commencement d'un feu d'artifice dont nous verrons le bouquet à Paris, alors que depuis longtemps on aura oublié les maigres encouragements de paysans aveuglés.

Nous avons coupé ces quelques lignes dans le numéro 113 de la *Marseillaise*, paru le 4 floréal an 87. Nous en avons souligné les expressions et les membres de phrase importants. Nous avons également souligné la date du 4 floréal an 87, afin de faire comprendre à tous vers quelle admirable et libre situation nous poussent ou plutôt nous pousseront s'ils le pouvaient, les politiques pour qui l'élection de M. Blanqui était un acte de foi. Voici ce que ces politiques, qui prétendent continuer les traditions de la Révolution française, pensent et disent, après quatre-vingt-sept ans de République intermittente... intermittente par leur faute ou par la faute de leurs prédécesseurs.

M. Diancourt, maire de Reims, ville de 86,249 habitants, a été élu par 9,052 électeurs républicains de la première circonscription.

Nous demandons bien pardon aux Rémois, qui ont une réputation exceptionnelle d'esprit français et gaulois, non pas de les défendre, mais même d'avoir l'air de les défendre. Paysans aveuglés ! ces 9,000 républicains rémois qui ont élu M. Diancourt, un républicain notoire, ferme, respecté.

Ces choses sont graves, et l'on est profondément attristé de voir ainsi traiter des candidats et des électeurs dévoués à la République ; cela dépasse toutes les bornes et cela nous donne le droit, à nous tous républicains libéraux, républicains égalitaires, républicains démocrates,

républicains en un mot, de répéter ce que nous écrivions en tête de cet article : « Sont-ils républicains ? Sont-ils égalitaires ? Sont-ils libéraux ? Sont-ils démocrates ?  
 Non : ils sont despotes partisans du privilège, autoritaires et aristocrates.  
 Les petites villes !  
 L'élite de la population !!  
 Les paysans aveuglés !!

## INFORMATIONS

### La répression en Russie.

Le général Gourko, nommé gouverneur général provisoire de Saint-Petersbourg, n'a pas perdu de temps pour prendre les mesures de sûreté que la situation lui paraît comporter. Une dépêche de Saint-Petersbourg en date du 22 avril, annonce en effet qu'un arrêté a été affiché à tous les coins de rue, prescrivant l'établissement d'un service de gardiens de jour et de nuit à la porte de toutes les maisons de la capitale, avec mission de veiller à ce qu'aucun placard non autorisé ne soit apposé, et d'arrêter les personnes qui tenteraient d'en apposer. Les propriétaires des maisons sont déclarés passibles d'une amende de 500 roubles dans le cas où le gardien ne ferait pas son service. Les infractions du gardien à cette consigne sont punies la première d'une amende de 25 roubles ou de sept jours d'emprisonnement, la seconde de l'expulsion de la capitale. Le même arrêté réglemente le commerce et la détention des armes à feu. Les marchands sont tenus de fournir un inventaire des armes qu'ils ont en magasin et de plus doivent se munir d'une autorisation du capitaine de la ville. Les particuliers doivent donner connaissance à la police des armes à feu qu'ils possèdent, et ils ne peuvent en détenir sans autorisation sous peine d'une amende de 500 roubles ou de cinq mois d'emprisonnement.

Depuis l'attentat contre le Czar, huit gouverneurs, douze colonels de gendarmerie et quatre généraux, ont reçu du comité exécutif révolutionnaire, des avis leur annonçant qu'ils sont condamnés à mort. Le journal nihiliste *Obchtschiy Dyelo* (la chose commune) dit entre autres choses, dans un article approuvant l'attentat contre le Czar : « Nous condamnons l'autocratie surtout parce qu'elle blesse, par chacun de ses actes, le sentiment civique de la justice et de la dignité humaine ; parce qu'elle met systématiquement des obstacles au développement de la pensée, de la parole et de l'éducation ; parce que, guidée par des mobiles égoïstes, elle encourage la corruption sociale et les renégats du civisme, en leur fournissant son appui et des alliés ; parce qu'elle fait de la loi et de la justice, des instruments de ses propres intérêts ; parce qu'elle épuise les forces matérielles du pays et vit aux dépens du bien-être des générations futures ; parce que, par sa politique à l'intérieur et à l'extérieur, elle a créé un abîme entre nous et le reste de l'Europe, et nous livre à l'insulte et à la raillerie de nos ennemis, après nous avoir persécutés et martyrisés. »

On raconte que les nihilistes ne louent que des logements au 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> étage et n'y restent jamais plus de vingt-quatre heures.

Il arrive maintenant très-souvent qu'il éclate le soir des pétards dans les rues, et l'on dit que ce sont les nihilistes qui les lancent, surtout lorsqu'ils voient passer un officier de police ou un général.

Ils veulent, dit-on, répandre d'abord la terreur dans la population, pour exploiter plus tard la panique des esprits.

Les pétards qui ont été lancés ces jours derniers n'étaient guère dangereux, faisaient peu de bruit et ne blessaient pas grièvement.

On assure que ce sont des femmes qui lancent ces projectiles.

La capitale et toutes les villes universitaires de la Russie sont remplies d'étudiantes qui ont presque toutes une bourse très maigre et une mauvaise réputation. Il va sans dire que la plupart se sont jetées corps et âme dans le nihilisme.

L'*Estafette* annonce que le général Selivostroff et un chef de police russe sont arrivés à Paris pour recruter des agents de police.

Un télégramme de Saint-Petersbourg, adressé à la *Patrie*, dit que seize professeurs appartenant à sept Universités ont donné leur démission.

Deux mille arrestations ont été opérées en deux jours.

### Nous empruntons au Figaro le récit suivant :

Nos lecteurs savent que l'empereur de Russie témoigne une sympathie particulière aux comédiens français qui sont attachés au Théâtre-Michel.

Jeudi soir, on jouait *Bébé* à ce théâtre. Le tsar assistait à la représentation.

Après le deuxième acte, les artistes chantèrent, avec plus de cœur que de voix, l'hymne national : *Dieu protège le tsar!*... Dans la salle et sur la scène, enthousiasme indescriptible.

L'empereur se rendit dans les coulisses et remercia nos compatriotes, M<sup>mes</sup> Dica-Petit, Paul-Ernest, Vigne, Devaux, Roblot, MM. Lagrange, Paul Devaux, Raynard, Chelles, etc.

C'est alors qu'en réponse aux félicitations que les pensionnaires du Théâtre-Michel lui adressaient, l'empereur leur raconta lui-même ainsi les détails de l'attentat :

— On a trouvé aujourd'hui dans ma capote la trace d'une balle à la hauteur de la hanche... C'était une violette qui se cachait... dans les plis du drap... Ce qui m'a sauvé — et c'est un miracle de la providence — c'est qu'à dix pas environ, j'ai vu cet individu mettre sa main dans sa poche : j'ai eu le pressentiment du crime que cet homme voulait commettre. Il a tiré un revolver et m'a ajusté... Je me suis jeté de côté... il m'a poursuivi... C'était une véritable chasse à l'homme... Il tirait, je me garais...

Et l'empereur ajouta :

— J'ai reçu hier, de Paris, un télégramme de tous les anciens artistes du Théâtre-Michel... J'ai été très touché de cette attention délicate, j'ai été très sensible à ce bon souvenir...

Puis Sa Majesté salua les artistes et reentra dans sa loge.

On sait que notre nouvelle organisation militaire qui date de 1872, est entrée cette année dans sa période de plein et entier fonctionnement, par suite de l'appel qui est fait pour la première fois des hommes non encore exercés de l'armée territoriale.

Voici, à cette occasion, quel est le nombre total des citoyens français qui vont passer sous les drapeaux pendant l'année 1879 pour satisfait aux prescriptions de la loi militaire :

Armée active : 479,100 hommes.  
 Réserve de l'armée active : 144,570 hommes : 2,850 officiers.  
 Armée territoriale : 117,800 hommes : 2,850 officiers.  
 Total : 769,140 hommes.

Il y a lieu de faire remarquer que cette année, par des raisons budgétaires, on n'a appelé qu'une classe de réservistes. Mais, l'année prochaine, on rentrera dans les conditions du fonctionnement normal, et on appellera deux classes de réservistes. De sorte qu'en 1880 le nombre total des hommes qui passeront sous les drapeaux s'élèvera à 900,000 hommes.

Le conseil municipal de la ville de Sedan a voté, dans sa séance du 16 avril, une somme de mille francs en faveur de Szgese-din. Nous croyons intéressant de publier un extrait de la lettre dans laquelle le maire de cette ville informe à la fois le comité français et son Excellence l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie de cette délibération :

Emus par cette affreuse catastrophe, nous nous sommes souvenus que nous-mêmes, au jour de nos plus cruels malheurs, lorsque nous étions, ici, tout-à-coup encombrés de morts et de mourants, menacés de l'épidémie et de la famine, et momentanément isolés de notre Patrie, nous avons vu arriver à notre aide les plus nobles représentants des nations étrangères encore amies de la France. Nous nous faisons à notre tour un devoir d'envoyer un témoignage de sympathie aux victimes des désastres de Hongrie.

Les membres du conseil, présents à la séance, ont été unanimes à voter dans ce but une somme de mille francs, et n'ont éprouvé qu'un regret, c'est que l'état de nos finances municipales sur lesquelles la guerre laissera longtemps son impitoyable trace, ne nous permit pas de faire davantage.

Une pétition contre les projets de loi de M. Ferry est signée dans le département de Lot-et-Garonne par des officiers en retraite. Nous remarquons dans cette pétition le passage suivant :

Cette loi tend spécialement à fermer les établissements dirigés par les Jésuites. Cependant, nous qui venons de quitter le service nous avons vu à l'œuvre, sur les champs de bataille de la dernière guerre, les nombreux officiers, héroïques élèves de ces dignes maîtres de la jeunesse. Nos camarades qui sont encore sous les drapeaux parleraient comme nous s'ils pouvaient parler.

Personne n'ignore quel patriotisme sait inspirer à leurs élèves l'âme vraiment française de ces illustres maîtres, qu'on ose nous présenter comme des étrangers.

Nos généraux et chefs de corps ont été heureux de le constater chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

CHRONIQUE LOCALE

Le *Courrier du Lot* répète que nous avons mentalement, en constatant, avec l'unanimité de la presse et avec le complet aveu des journaux bonapartistes, que l'élection Blanqui, à Bordeaux, est uniquement due aux suffrages des impérialistes qui ont préféré un jacobin-communard à un républicain modéré.

Seulement, le *Courrier du Lot*, qui proteste contre MM. Duportal, Bonnet-Duverdier et tutti quanti s'abstient de répondre à la question suivante que nous posons de nouveau, et que nous poserons encore pour l'édification de nos concitoyens :

« Pourquoi MM. le baron Dufour et de Valon ont-ils voté avec lesdits Bonnet-Duverdier, Duportal, etc., pour effacer de la loi l'interdiction qui est faite aux condamnés criminels libérés d'ouvrir des cabarets? »

C'est dans la séance du 21 mars 1878 que ce vote, si aimable envers les douces victimes

de la cour d'assises, fut émis à la Chambre des députés par 35 voix bonapartistes et 35 voix radicales-communardes contre 302 voix républicaines ou légitimistes.

La signification du scrutin avait été nettement établie à l'avance par M. Nadaud, qui vota comme MM. le baron Dufour et de Valon. M. Nadaud avait dit :

M. Nadaud : J'ai connu dans mon enfance un homme qui avait été condamné à dix ans de galères pour avoir volé des moutons. Cet homme, je le voyais à sa sortie du bagne, tous les jours ; il était mon voisin, je n'ai jamais reçu de lui un mauvais conseil. (Extrait du *Journal officiel*, numéro du 22 mars 1878, dixième année, numéro 81 de l'année 1878, page 3,264, troisième colonne, lignes 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69).

Il faut croire que cet argument fit une grande impression sur MM. de Valon et le baron Dufour.

Nous expliquera-t-on la différence qui pourrait bien exister entre ces deux faits : Voter pour Blanqui, ou voter pour permettre aux forçats, et aux réclusionnaires libérés de tenir auberge dans nos communes ?

La pensée n'est-elle pas la même, c'est-à-dire entraver le gouvernement, compromettre l'ordre, semer la défiance afin de créer une chance de retour à l'Empire au milieu de l'effroi général ?

Des hommes aussi honorables que MM. le baron Dufour et de Valon ont la même opinion que nous sur les héros des *mystères de Paris* et sur les habitués de l'*Assommoir*. Il n'y a donc qu'un intérêt politique qui ait pu les pousser à gratifier nos campagnes de cette exhibition assez peu encourageante pour les piétons attardés et les voitures médiocrement attelées. Cet intérêt, absolument identique à celui de l'élection Blanqui, il faut se décider à le reconnaître à moins qu'on ne préfère déclarer que l'année 1878 est une pure invention républicaine, que la séance du 21 mars 1878 n'a jamais eu lieu, que M. Nadaud n'a pas pris la parole, que MM. le baron Dufour et de Valon n'ont point voté, et que le *Journal officiel*, digne émule du *Journal du Lot*... A MENTI SCIEMMENT.

Conseil général.

Présidence de M. Roques.

Séance du 21 avril (Suite).

Le Conseil : 1° donne acte de la communication du compte d'emploi des fonds d'abonnement affecté en 1878 au traitement des employés de la préfecture et des sous-préfectures ;

2° Renvoie à la session d'août la demande d'abonnement à la *Revue générale* d'administration ;

3° Rejette, sur la proposition de M. de Verinac, la demande de subvention de 400 francs présentée par M. Marie, auteur de la *Signologie* ;

4° Renvoie à la commission des finances la demande de liquidation de la pension de retraite de M. Gervais, agent-voyer principal à Figeac ;

5° Approuve le renouvellement des baux à ferme des casernes de gendarmerie de Sabadel (Lauzès), au prix annuel de 900 fr. ; de Montcuq, 1,500 fr. ; de Lalbenque, 1,050 fr. ; de Cajarc, 1,275 fr.

Le Conseil ajourne à la session d'août : 1° la demande d'installation du logement de M. le chef d'escadron de la caserne de gendarmerie, à Cahors ;

2° La demande d'approbation du projet définitif de l'Ecole normale de Cahors ;

3° L'examen du projet de reconstruction du pont du Guâ, à Figeac, sur la proposition de M. Rozières.

Renvoie à la commission des travaux publics : 1° la demande en concession d'une parcelle de terrain longeant la route départementale n° 13, présentée par le sieur Combes, de Vers ;

2° Le projet d'alignement du chemin de grande communication n° 10 (traverse de St-Cernin) ;

3° La demande du conseil municipal de Thégra, relative à l'emploi des 2/3 de ses contingents communaux sur le chemin vicinal ordinaire n° 5, et à ce que la commune de Lavergne entretienne à l'aide de ses ressources la partie du chemin d'intérêt commun n° 3, comprise sur son territoire ;

4° Le projet de rectification du chemin d'intérêt commun n° 25, commune de Calvignac ;

5° Le vœu déjà émis relatif à ce que de

nouvelles études soient faites pour l'adoption du tracé définitif du chemin d'intérêt commun n° 49 ;

6° La demande de subvention du chemin vicinal ordinaire n° 53, au chemin n° 88, comme ligne privilégiée.

Le Conseil adopte : 1° la demande du conseil municipal de Fontanes-Lonergarde, relative à la répartition de ses contingents communaux à partir de 1879 ;

2° Le classement des chemins d'intérêt commun n° 98, 99, 100 et 101 ;

3° L'avant-projet de construction d'une partie du chemin d'intérêt commun n° 14, et déclare les travaux d'utilité publique ;

4° Les conclusions du rapport des ingénieurs, relatif à la construction du pont de Nozac pour le service du chemin d'intérêt commun n° 18 ;

5° L'avant-projet de règlement des alignements dans la traverse de Felzins (chemin d'intérêt commun n° 53) ;

6° L'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n° 82, dans la commune de Belmont et déclare les travaux d'utilité publique ;

7° L'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n° 82 (St-Laurent) et déclare les travaux d'utilité publique.

Le Conseil : 1° donne acte de la communication de l'arrêté portant nomination d'un agent-voyer auxiliaire à Bretenoux ;

2° Renvoie à la commission des vœux la demande des secours pour travaux aux édifices paroissiens ;

3° Donne son adhésion au changement des foires dans les départements de l'Aveyron, du Cantal et de Tarn-et-Garonne ;

4° Renvoie à la commission des finances la demande du directeur de l'Asile de Leyme tendant au renouvellement pour cinq ans du traité conclu entre l'administration et cet établissement ;

5° Désigne MM. Roques, Bessières et Brugalières, comme membres du comité de surveillance et de perfectionnement auprès de la Ferme-Ecole du Montat ;

6° Persiste dans les vœux déjà émis relatifs : à la création d'un bureau de poste à Concots sur la proposition de M. Pradines ; au rétablissement du courrier de Villefranche-de-Belvès et Gourdon ; du départ de la voiture de Gourdon à Cahors à 1 h. 1/2 du soir, et à la culture du tabac dans le Lot ;

7° Désigne M. Brugalières pour faire partie de la commission d'examen des demandes des bureaux de tabac de 2° classe ;

8° Renvoie à la commission des travaux publics le projet d'établissement d'une nouvelle carte de France destinée à faire les études des voies de communication ;

9° Renvoie à la commission des vœux le projet d'exécution des travaux à effectuer aux barages de Bergerac et de Mauzac sur la Dordogne et les documents relatifs aux vœux déjà émis au sujet de la navigation de la Dordogne ;

10° Donne acte du dossier relatif à l'acquisition d'un service d'avertissement pour prévenir les inondations sur les rivières du Lot et de la Dordogne ;

12° Renvoie à la commission des finances les questions relatives aux indemnités à accorder aux instituteurs et institutrices en vertu de la loi du 19 juillet 1875 ;

12° Renvoie à la commission des vœux la demande des habitants de Meyraguet et du Terral tendant à être distraits de la commune de Pinsac et réunis à celle de Lacave.

Les commissions restent composées comme à la dernière séance.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,  
 Pierre DUFOUR

On sait que les municipalités parisiennes ont créé des livrets de famille destinés à recevoir l'état-civil de tous les membres d'une même famille. Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les inviter à conseiller aux communes de leurs départements respectifs de suivre l'exemple donné par la ville de Paris. Les préfets sont invités à faire connaître si le conseil a été suivi et quel est le nombre des communes où les livrets sont en usage. Ils devront également faire con-

naître les conseils généraux qui auront favorisé cette création par le vote de crédits spéciaux.

D'après les instructions du ministre de l'intérieur, le travail statistique sur la situation financière des communes qui doit être fait dans le courant de cette année sera beaucoup plus complet que le travail analogue dressé en 1878. Il comprendra neuf tableaux, dont six concernant les recettes et dépenses, les emprunts et les dettes, les sommes employées de 1872 à 1877 en travaux neufs, construction d'écoles, mairies, églises, etc., tous renseignements qui ne figuraient pas dans les précédentes statistiques. Il en est de même de ceux inscrits dans les trois derniers tableaux, savoir : 1° La valeur en capital des rentes et créances des communes ; l'importance des biens communaux ; 2° L'état des propriétés communales affectées à un service public ; 3° Enfin, la statistique de la voirie urbaine, qui indiquera la situation actuelle des communes et les progrès réalisés depuis 1870 en ce qui touche les plants d'alignement, les égouts, les distributions d'eau, d'éclairage, etc. Ces renseignements fournis pour chaque commune, seront ensuite groupés par départements. On possèdera ainsi sur les principaux éléments de la vie communale des indications précieuses qui ne pourront qu'aider à l'instruction des affaires. Le rapport d'ensemble paraîtra vers le milieu de cette année.

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision très importante en ce qui concerne les engagés conditionnels d'un an des appels de l'année de 1873 qui seront convoqués cette année pour accomplir une période d'instruction en qualité de réservistes. Le grade de sergent ou de maréchal-des-logis sera conféré, dès leur arrivée au corps, à tous les anciens engagés conditionnels qui, ayant obtenu la note *très-bien* à l'expiration de leur année de service se trouveraient, à cet titre, admis à concourir pour un emploi de sous-lieutenant de réserve et n'ont pas pour un motif quelconque, étranger toutefois à toute considération d'honorabilité personnelle, été mis en possession de cet emploi ou même n'ont pas pris part au concours. La même mesure sera prise, au milieu de la période d'instruction, à l'égard des caporaux ou brigadiers qui auront fait preuve d'aptitude et seront jugés capables de bien remplir les obligations du grade de sous-officier. Enfin on nommera caporaux ou brigadiers à la même époque les engagés conditionnels qui, ayant obtenu à leurs examens de fin d'année la note *bien* ou la note moyenne équivalente, auront été jugés aptes à remplir ces emplois.

Le ministre de la justice vient d'adresser une circulaire aux procureurs généraux pour leur demander si, dans leur ressort, les maisons de détention étaient disposées de manière à rendre possibles les exécutions capitales, qui, d'après les projets de loi soumis aux Chambres, doivent se faire, à l'avenir, dans l'intérieur des prisons.

UNE NOUVELLE COMÈTE

On vient d'observer un de ces astres en deux endroits différents : à l'observatoire Arcetri, de Florence, et à l'observatoire de Salzbourg en Autriche. L'éclat de cette comète est un peu supérieur à celui d'une étoile de huitième grandeur ; il va doubler pendant le mois de mai, de sorte que ce corps céleste pourra peut-être devenir visible à l'œil nu.

On écrit de Nevers : Samedi matin, les funérailles de Bernadette Soubirous, en religion sœur Marie-Bernard, ont eu lieu au milieu d'un concours énorme de population que l'église de Saint-Gildard avait à peine à contenir.

Mgr l'évêque de Nevers présidait lui-même la cérémonie.

Tout le clergé de la ville entourait avec honneur la déponille mortelle de cette humble fille du peuple.

Après du catafalque, entouré de draperies blanches et couronné de fleurs, se tenaient les membres de la famille de Bernadette.

Avant l'absoute, Monseigneur a prononcé

d'une voix qui trahissait la plus vive émotion, l'éloge funèbre de sœur Marie Bernard. Sa Grandeur a pris pour texte ces paroles du livre de Tobie : *Sacramentum regis abscondere bonum est; opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* « Il est bon de cacher le secret du roi, mais il est glorieux de révéler et de confesser les œuvres de Dieu. »

Monseigneur a ensuite donné l'absoute. Immédiatement après, et au chant du *Benedictus* et du *Salve Regina* que l'on entend aux seules funérailles des religieuses, le corps de Sœur Marie-Bernard a été transporté à travers les jardins et déposé dans la petite chapelle qu'environnent les fleurs.

**Affaire Laprade.**

Voici quelques informations complémentaires sur le parricide Laprade.

Laprade a, la nuit, un sommeil févreux et agité, pendant lequel il laisse échapper d'incohérentes paroles.

Pendant deux nuits différentes, les soldats et les gardiens qui le veillent, ont entendu Laprade dire, en parlant d'une femme qu'on recherche en ce moment :

« Marceline ! (Ici une épithète que nous ne pouvons reproduire.) Tu sais que tu as la montre... et les 2,000 fr.... tu as tout... tu m'as fait faire un joli coup... tué mon père... ma mère... Ah ! mais on t'arrêtera... le procureur général te fera dire la vérité... tu seras obligée de la dire... la montre... deux mille francs... mon père... ma mère... Marceline... je t'aimerais toujours... »

Une autre fois, Laprade s'est levé sur son lit et a fait un signe de tête affirmatif en prononçant le mot échafaud.

Interrogé par deux fois sur ce qu'il dit la nuit, Laprade a répondu que, la nuit, il dormait, mais que le jour il ne dormait pas et qu'il était innocent, qu'il ne peut accepter la responsabilité d'un crime qu'il n'a pas commis.

On suppose que la femme qu'il appelle dans ses rêves est une fille perdue que Laprade aimait et avec laquelle il voulait, sans doute, se marier. Le père et la mère Laprade ayant refusé de donner leur consentement à ce mariage, Laprade fils aura volé à ses parents 2,000 francs qu'il lui a donnés, et, s'apercevant du vol, le père Laprade aura fait une scène violente à son fils qui, pour se venger, aura tué ses parents. Mais ce ne sont là que des suppositions.

Laprade finira-t-il par avouer ? C'est bien possible, on l'espère du moins.

Ce qui est certain, c'est qu'on ne tardera pas à statuer sur son sort, car M. Grévy a reçu communication de sa demande en grâce il y a quinze jours aujourd'hui.

**Les Vignes.**

La gelée du 13 avril et ses effets sont, encore aujourd'hui, le sujet presque unique de nos correspondances.

On ne peut encore apprécier la situation avec quelque sûreté; car si, d'une part, il doit être tenu compte de l'exagération, suite inévitable de l'émotion première, d'autre part, il faut également se préoccuper des conséquences non encore visibles, soit du refoulement de la sève, soit de la stérilisation de bourgeons d'aspect naturel, mais pourtant blessés profondément.

Si l'on veut essayer de tirer, de l'ensemble des nouvelles venues des vignobles jusqu'à ce moment, une information qui soit aussi près que possible de la vérité, voici, pensons-nous, comment doivent être groupés les faits connus :

1° Vignobles sérieusement atteints, et dont les pertes de récolte s'échelonnent entre un huitième et une moitié : ceux du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;

2° Vignobles touchés dans certaines expositions et partiellement, sans qu'on soit en état d'indiquer la proportion du dommage éprouvé : ceux de la Haute-Garonne, du Rhône et de la Saône-et-Loire ;

3° Vignobles qui ont à peine senti l'effet des gelées et dont le mal est insignifiant ; ces vignobles sont ceux d'Anvergne, du Lot-et-Garonne, et de la Basse-Bourgogne, des Charentes du Sud, de la Gironde, de la Dordogne, de la Touraine, du Bugey, de la Lorraine.

Quant aux autres vignobles, ou ils ont été préservés, ou bien ils sont si peu atteints qu'ils

ont négligé de faire connaître leurs faibles pertes.

Nous avons le regret d'avoir à constater que, sur toute l'étendue du territoire vinicole, l'état atmosphérique est aussi défavorable que possible à la vigne et aux promesses qu'elle donnait pour la future récolte : le temps reste partout menaçant et plein de périls. Poisse la nouvelle l'onaison qui vient de commencer, nous en apporter un plus clément, plus favorable et qui, surtout, ait plus de fixité.

On conçoit très-bien que les producteurs, déjà éprouvés, dans le Midi, et touchés ou menacés partout, élèvent leurs prétentions et leurs prix. (Moniteur viticole).

\*\*\*

**Bordeaux (Gironde), 22 avril.**

Mauvais temps, défavorable. Les blés sont fanés, même dans nos terrains sablonneux; on augure mal de la récolte à venir.

**Bergues (Nord), 21 avril.**

Nous avons des pluies continuelles qui commencent à inquiéter la culture.

**Carcaïssonne (Aude), 20 avril.**

On se plaint beaucoup de la persistance des pluies qui empêchent les travaux de la culture.

La gelée du 13 avril a atteint assez sérieusement nos vignobles dans la plaine et les bas-fonds, néanmoins les plantes sont bien atténuées depuis, et les plus atteintes donnent encore demi récolte.

**Gallardon (Eure-et-Loir), 22 avril.**

On commence à se plaindre beaucoup des blés en terre; ils jaunissent et sont très clairsemés; il nous faudrait du beau temps pour les ranimer; les autres grains lèvent très bien.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 19 au 26 Avril

**Naissances.**

- Pouget, Julie, rue Nationale.
- Castély, Blanche, rue St-André.
- Brugidou, Augustine, rue des Elus.
- Jouffreau, Louise, rue Fénélon.
- Tourriol, Baptiste, rue Mirepoise.
- Giberge, Françoise (Naturelle), rue Chanterrie.
- Delmas, Léonie, à St-Georges.

**Mariages.**

- Fournié, Jean, et Caminade, Marie.
- Pignol, Pierre, et Talayssat, Elisabeth.
- Fougère, Jean, et Doumerc, Françoise.
- Paganet, Jean, et Couderc, Marie.
- Boussuge, Jean, et Plana, Catherine.
- Valet, Jérôme, et Deilha, Marie.

**Décès.**

- Rouvier, Justine, 17 ans, au Couvent de Vaylas.
- Périer, Marie, 71 ans, rue St-Barthélemy.
- Delsol, Charles, (Naturel) 37 ans, rue du Château.
- Périer, Marguerite, 27 ans, rue Pelegry.
- Miquel, Marguerite, 64 ans, rue Vayrols.
- Bonnet, Anne, 2 mois, Cul de sac St-Urcisse.
- Pradal, Pierre, 63 ans, aux Sarruts.

**CALENDRIER DU LOT. — Mai.**

DATE	JOURS	SAINTE	FOIRES.
27	Diman.	s Antime.	
28	Lundi.	s Vital.	Cazals, St-Martin-Labouval, Puybrun, Junies, Soturac, Grézels, Floirac.
29	Mardi.	s Pierre.	
30	Mercr.	se Catherine	Concois, Souillac, Vaillac.
1	Jeudi.	s Philippe.	Cahors, Frayssinet-le-Gélat, Rouquayroux, St-Sulpice, Dégagnac, Vayrac.
2	Vend.	s Athanase.	Teyssieu, Bio, Miers.
3	Samedi	se Monique.	Lalhenque, Bagnac, Larnagol, Carluçet, Nadaillac, Thégra.

Lunaisons du mois de Mai.  
 ☉ P. L. le 6, à 5 h. 34 du matin.  
 ☽ D. Q. le 13, à 2 h. 45 du matin.  
 ☉ M. L. le 21, à 6 h. du matin.  
 ☽ P. Q. le 28, à 11 h. 46 du soir.  
 Les jours croissent de 1 h. 43 m.

**AVIS.**

Nous annonçons à nos lecteurs l'arrivée à Cahors de MM. LÉVY, père et fils, Médecins-Dentistes de Paris, visibles à l'hôtel des Ambassadeurs jusqu'au 30 courant.

**Pose Dents et Dentiers dans les 24 heures.**

Pour la chronique locale, A. Layton.

**DERNIÈRES NOUVELLES**

L'élection de M. Blanqui sera invalidée. Le doute n'est plus permis à cet égard, en présence de l'accueil fait dans le monde politique au triomphe de ce révolutionnaire si gravement suspecté par les autres révolutionnaires.

« La Chambre, dit le Temps, aura à déclarer si elle accepte cette théorie des électeurs de Bordeaux et des journaux intransigeants qu'il n'y a pas de loi pour les circonscriptions électorales et que chacune de ces circonscriptions peut, à son gré « sortir de la légalité pour rentrer dans le droit ». Si la Chambre, ce qui est plus qu'improbable, se prononçait pour l'affirmative, si elle validait l'élection, nous lui demanderions, en ce cas, de jeter au panier toutes nos lois électorales et même toutes nos autres lois politiques par-dessus le marché, car on ne voit pas pourquoi on contraindrait les populations ou les individus au respect de certaines lois, quand certaines autres pourraient être dédaignées. Mais nous n'aurons pas à en venir à de telles extrémités. La Chambre a donné trop de preuves de sa sagesse; elle est animée d'un esprit démocratique trop véritable, pour sanctionner, en validant l'élection Blanqui, ce procédé césarien de la violation facultative des lois. »

Cette nomination de M. Blanqui fait dire ce qui suit au National: « Le Journal des Débats considère, non sans raison, l'élection Blanqui comme une élection bonapartiste. Les journaux bonapartistes triomphent en effet à l'élection du 20 avril. Les radicaux triomphent aussi. Ce n'est pas la première fois que nous constatons cet accord »

Paris, 25 avril.

On a été très-surpris aujourd'hui, de lire les lignes suivantes dans la *Republique française*: « Le gouvernement, qui a trop longtemps hésité, n'a qu'une chose à faire s'il veut s'épargner des difficultés sans nombre et des embarras sans fin : c'est d'amnistier Blanqui, avant la fin des vacances parlementaires. »

Cette déclaration est en opposition formelle avec les tendances bien connues du ministère et de la présidence de la République. Elle amènerait des complications pour le retour des Chambres, si d'ici là M. Grévy et le cabinet Waddington n'avaient pas réussi à amortir les opinions dangereuses de la minorité. La dépêche qui vous a été adressée avant-hier à Cahors, traduit exactement la pensée gouvernementale.

Un grand nombre de Conseils généraux se prononcent pour la liberté d'enseignement, entr'autres le conseil général de l'Oise, qui a fait passer au Sénat ses trois candidats républicains le 5 janvier dernier.

La note officielle suivante a été communiquée aux journaux :

Le ministre de l'Intérieur et des Cultes vient de déférer au conseil d'Etat, pour abus, une lettre pastorale que l'archevêque d'Aix a publiée sur la question de l'enseignement, et dont il a prescrit la lecture dans toutes les églises de son diocèse.

Le Gouvernement n'a pas mis obstacle aux réclamations que les évêques ont cru devoir publier sous forme de pétitions ou de brochures, en invoquant les libertés de droit commun. Mais il est, assure-t-on, très-décidé à empêcher que ces polémiques se produisent sous la forme d'écrits pastoraux, destinés à être lus en chaire et à introduire la politique dans l'exercice du culte.

Paris, 25 avril.

M. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie, est parti hier soir par le rapide avec son fils et un officier d'ordonnance.

Paris, 25 avril.

M. Bolâtre, gérant de la *Revolution française* est assigné pour le 29 avril devant la 10<sup>e</sup> chambre de police correctionnel, sous la prévention d'avoir, dans le numéro du 24 courant, commis le délit d'apologie de faits qualifiés crimes par la loi, en publiant une lettre adressée au rédacteur en chef de ce journal, par un groupe de veuves, de mères, de sœurs, victimes de l'armée versaillaise. »

**Bourse de Paris**

Cours du 26 Avril.

Rente 3 p. %	79.42
— 3 p. % amortissable	81.70
— 4 1/2 p. %	110.00
— 5 p. %	115.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 26 avril	CLOTURE précédente
Banque de France	3.037 50	3.030 »
Crédit foncier	767 50	766 75
Orléans-Actions	1.187 50	1.176 50
Orléans-Obligations	380 »	380 »
Suez	743 75	743 75
Italien 5 %	78 45	78 70

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

**A PARIS**

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

L'EAU de LÉCHELLE, hémostatique, est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Le VIN de GILBERT SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de Quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres, etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris, 378, rue Saint Honoré.

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS**

**JULES HUC**

TOULOUSE

Lundi 21 avril

**Ouverture d'un Comptoir**

de ganterie pour dames et pour hommes

L'assortiment des diverses sortes de gants préparés de longue date devra donner toute satisfaction aux acheteurs.

Récompenses à plusieurs expositions DEMANDEZ PARTOUT

la DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements.

**DEMANDEZ A PARIS**

à la Maison du PONT-NEUF

Boulevard du Pont-Neuf, No 4, No 4 bis, No 6, No 8, No 10

Le CATALOGUE le plus complet des Vêtements pour

HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Saison d'Été 1879

avec toutes les gravures de Modes (dernières créations) et les moyens de prendre soi-même les mesures.

4 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE

Pardessus Jolie draperie fantaisie Double laine 15 fr.

1<sup>re</sup> Communion Vêtement complet 10 fr. 75

Vêtement complet Superbe draperie diagonale et Nouveauté 29 fr.

Costume complet Coutil fantaisie 9 fr. 75

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

**N'A PAS DE SUCCURSALE**

L'ALIMENTATION

LE CAFÉ

Il est peu de produits qui aient été et qui soient encore autant falsifiés que le café.

C'est à la préoccupation des consommateurs de trouver du café offrant, quoiqu'en poudre, toute garantie contre la fraude, qu'a été dû le succès du Café des Gourmets.

La composition du Café des Gourmets, dans laquelle ne sont admis que les sortes les plus délicates et les plus estimées, sa torréfaction exceptionnellement soignée, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances analogues, expliquent sa supériorité incontestée.

Les plus hautes récompenses à toutes les

grandes expositions universelles, en proclamant sa supériorité, ont consacré le sentiment public qui l'avait partout reconnue et appréciée.

Le succès du Café des Gourmets ne pouvait manquer de susciter autour de lui des fraudes et des imitations frauduleuses, MM. Trébucien et fils se sont toujours efforcés de mettre le public à même de les éviter.

L'authenticité et la pureté du Café des Gourmets ne pourront plus être garanties qu'autant que les boîtes seront scellées par les deux bandes

Cette mesure sera approuvée par tous les consommateurs dont elle rendra la sécurité complète s'ils exigent que les bandes soient intactes et s'ils évitent soigneusement les imitations plus ou moins frauduleuses de la marque de MM. Trébucien et fils.

Les Capsules de goudron de Guyot sont à ce point efficaces dans les cas de rhume, toux, oppression, bronchite, asthme, que les

malades qui en ont fait usage une première fois s'en tiennent à cette médication, qui dispense de l'emploi de toute espèce de tisanes, pâte ou sirop

A la dose de deux à trois capsules à chaque repas, ce traitement revient à quelques centimes par jour.

Il existe de nombreuses imitations de ce produit. M. Guyot ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne lui incombe pas, ne garantit la qualité que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

TRÉSOR DE LA POITRINE

Pâte Pectorale balsamique de Dégénétais, très efficace contre les toux, catarrhes, enrrouements, oppressions. Dépôts dans les pharmacies

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacie-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons)

Mal de dents. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de

la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet : 2 f 50, la boîte.

II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au bistmuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le VIN de BELLIN au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Informations financières, Articles d'utilité, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exact des coupons, Cours des valeurs.

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

SIROP ET PÂTE DE LAGASSE à la Sève de Pin maritime. Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux, Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Enrouement, Extinction de voix et Asthme, sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin de Lagasse.

DENTIFRICES du Dr DELABARRE Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale. Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler.

Pharmacie Centrale de Cahors ESCROUZAILLES PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison.

On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spéc. alt. françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastil les des Chantries de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bis à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clys pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Li- queur concentrée de goudron pré- parée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

A VENDRE Une Machine A Vapeur Locomobile, d'occasion De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs. Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTEJOU, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

LA GOUTTE et le RHUMATISME Leurs paralysies et autres suites internes et externes, jugées jusqu'à présent incurables. A tous ceux qui souffrent, et même qui ont depuis longtemps laissé de côté toute espèce de remèdes contre leur douleur, et qui ne cherchent plus à reconquérir une santé qu'ils croient perdue pour toujours, il reste encore un espoir de se délivrer des souffrances qu'ils ont endurées pendant des années, soit que les douleurs soient internes ou externes, soit qu'une partie seulement ou que tout le corps soit atteint.

5 MONTRE ronde, et montre plate à cylindre, 10'. — Remontoir, cois simili-OR, garantis 2 ans 44 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 48 et tout OR, 48 etc. Env. f. dutarif. S'adr. à G. Tribaudan à Besançon (Doubs)

TOUT CONSOMMATEUR recevra gratuitement et franco sur sa demande, le MAGNIFIQUE CATALOGUE ILLUSTRÉ des Cois, Manchettes et Plastrons GRAY, en papier moulé et recouvert de toile, pour Hommes, Dames et Enfants.

PILULES laxatives de DITTEN PHARMACIEN de l'HOPITAL ROYAL de CHRISTIANIA Guérison radicale de la Constipation, Migraine, Gastralgie, Fièvre, Insomnie, en rétablissant le cours régulier des fonctions naturelles, sans douleurs. Dispensent de l'emploi de tout purgatif. 2 fr. la boîte dans toutes les Pharmacies. Par Poste, PHARMACIE RUE DE BELLEVILLE, 467, PARIS

DOUCEDE, Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier. Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

UN FRANC PAR AN. Le Moniteur des Valeurs à Lots. PARISSANT TOUTS LES DIMANCHES Le plus grand des Journaux financiers HUITIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches.

Baisse de Prix FAUCHEUSES 600 fr. MOISSONNEUSES 925 fr. TH. PILTER PARIS, 24, Rue Alibert, PARIS

LA NATIONALE Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale FONDS DE GARANTIE : 150 MILLIONS Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

GAZETTE DE PARIS Le plus grand des Journaux financiers HUITIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches. 4 FRANCS ABONNEMENT D'ESSAI 2 F. LA Première Année Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARISSANT TOUTS LES 15 JOURS Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.